

Guide d'aide à la sélection des dispositifs de **financement** de la **décarbonation**

FRANCE INVEST x KPMG

Sommaire

Synthèse

- 1.1 Introduction [p.4](#)
- 1.2 Ressources [p.7](#)
- 1.3 Les principaux dispositifs de financement de la décarbonation [p.9](#)
- 1.4 Arbre de décision simplifié [p.13](#)

Fiches techniques par dispositif de financement

- 2.1 Subventions [p.17](#)
- 2.2 Certificat d'économie d'énergie (CEE) [p.29](#)
- 2.3 Green/sustainable loans [p.33](#)
- 2.4 Sustainability-linked loans [p.38](#)
- 2.5 Crédit d'impôt recherche (CIR) [p.45](#)
- 2.6 Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) [p.53](#)
- 2.7 Conclusion [p.61](#)

Annexes

- 3.1 Glossaire [p.64](#)

- 1 -

Synthèse



1.1

Introduction

Introduction



Commission
Sustainability

Se mobiliser en faveur du
développement durable

GT1. Climat

Objet de l'étude

Le GT1 Climat de la Commission Sustainability de France Invest et KPMG vous proposent ce guide qui vise à accompagner les fonds de capital-investissement (dont les parties prenantes peuvent être des Directeurs d'investissement, ou des Responsables ESG par exemple) et par extension les décideurs des PME/ETI (Directeur Général, Directeur Administratif et Financier, Responsable RSE, etc.) dans leurs démarches de recherche de financement pour des projets en lien avec la décarbonation.

Ce guide a pour objectif d'aider les décisionnaires à financer ou à réduire les coûts des projets de mise en œuvre opérationnelle des plans de décarbonation.

Ce guide se compose de fiches synthétiques et détaillées par dispositif de financement et d'un arbre de décision pour sélectionner le dispositif le plus approprié.

Disclaimer

Ce guide s'appuie sur l'écosystème réglementaire en vigueur au 31/10/2024, susceptible d'être significativement adapté.

Les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et ne doivent pas être considérées comme définitives ou faisant autorité.

Limitations de l'étude

▣ Restrictions de l'étude

Les bonds (obligations) ont été écartées de l'étude en raison de la capacité financière réduite des PME/ETI, de la nécessité d'élaborer un référentiel dans le cadre d'une émission obligataire, des coûts de mise en place élevés, ainsi que des contraintes administratives strictes qui pourraient constituer un obstacle pour des PME/ETI.

Les dispositifs de financement peuvent être cumulés dans les limites autorisées par les dispositifs du [règlements \(UE\) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 sur les aides dites « de minimis »](#). Cette règle permet aux États membres de l'UE d'octroyer des financements jusqu'à 200k€ par entreprises sur une période de 3 ans sans avoir à les notifier à la Commission européenne.





1.2

Ressources

Ressources disponibles

Etude	Auteur	Date de publication
Générale		
Les acteurs du capital-investissement s'engagent dans la lutte contre le changement climatique	France Invest Indefi	2022
Décarboner sa TPE-PME-ETI, Comprendre & agir	AXA Prévention AXA Climate Bpifrance	2024
Subvention et crédits d'impôt		
Plan climat de Bpifrance – Présentation des dispositifs 2024	Bpifrance	2024
Les principaux dispositifs pour la transition écologique des TPE et PME	Direction générale des entreprises	2024
Recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les entreprises	ADEME	2021
Certificats d'économies d'énergie (CEE)		
Club C2E Les certificats d'Economies d'Energie ATEE	ATEE	2024
Green/Sustainable loans, Sustainability linked loans et bonds		
Guide des bonnes pratiques pour les financements de dette privée indexés à des critères de durabilité	France Invest	2022
Sustainability-linked bonds and loans –Key Performance Indicators (KPIs)	Environmental Finance Data	2022
Activité des fonds de dette privée en France (entreprises & infrastructure)	France Invest Deloitte	2023
Sustainable Debt Global State of the Market 2022	Initiative ClimateBonds	2022
Obligations green / social / sustainable : quelle transparence ?	EthiFinance Mazars	2021



1.3

Les principaux dispositifs de financement de la décarbonation

Les principaux dispositifs de financement

	Subventions	CEE	Green/ Sustainable loans	Sustainability-linked loans (SLL)	CIR	C3IV	Green bonds	Sustainability-linked bonds (SLB)
Définition	Aide financière accordée par une entité publique ou privée	Aide financière accordée aux maîtres d'ouvrage réalisant des travaux d'économie d'énergie	Crédit destiné à financer ou refinancer des projets liés à la transition vers une économie durable	Crédit dont le taux d'intérêt est indexé à la performance ESG de l'entreprise	Crédit d'impôt recherche	Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	Dispositifs qui suivent les mêmes principes que les Green/ Sustainable loans et les SLL mais via des obligations émises sur un marché coté	
Echelle du financement	Projet	Projet (appelé opération standardisée ou spécifique)	Projet	Entreprise	Projet	Projet	Projet	Entreprise
Durée typique entre préparation du dossier et versement des fonds	> 6 mois, généralement 12 mois	> 4 mois	1 - 3 mois	1 - 3 mois	> 6 mois sauf si clôture décalée (3 mois)	> 6 mois sauf si clôture décalée (3 mois)	Plusieurs mois	Plusieurs mois
Versement des fonds	En plusieurs fois	En 1 seule fois, après le paiement effectif des travaux, avec une possibilité d'avance sur facture accordée par le maître d'œuvre	En 1 seule fois généralement ou Ad hoc	En 1 seule fois généralement ou Ad hoc	Annuellement, en 1 seule fois	Lissés sur le plan de financement	En 1 seule fois généralement ou Ad hoc	En 1 seule fois généralement ou Ad hoc
Montant des fonds	50k€ - 15M€	Défini au travers des fiches CEE (opérations standardisées) ou par un calcul ad hoc (opération spécifique)	Ad hoc	Ad hoc	Si dépenses <100M€ : 30% Si dépenses >100M€ : 50% ²	30M€ - 350M€	> 5M€ ⁴	> 5M€ ⁴
Remboursement	n.a. généralement ¹	n.a.	Remboursement intégral des fonds levés	Remboursement du crédit octroyé, selon le taux d'intérêt convenu, indexé (à la hausse et/ou à la baisse) à l'atteinte des objectifs de performance ESG	n.a. ³	n.a.	Remboursement intégral des fonds levés	Remboursement du crédit octroyé, selon le taux d'intérêt convenu, indexé (à la hausse et/ou à la baisse) à l'atteinte d'objectifs liés à sa performance ESG

¹ Uniquement sur les bénéfices générés par le projet ;

² Le Projet de Loi de Finances 2025 n'a pas d'incidence sur le CIR ;

³ Remboursement possible en cas de rectification du montant déclaré à l'administration ;

⁴ Référentiel des financements des entreprises - Le financement obligataire, Banque de France, 05/2021

Avantages et inconvénients des dispositifs de financement de la décarbonation

SUBVENTIONS

Avantages :

- Aucun remboursement (ou uniquement en cas de bénéfices générés par les projets dans le cas d'avances remboursables).

Inconvénients :

- Multitude de programmes et hétérogénéité des modes de fonctionnement ;
- Financement à l'échelle d'un unique projet, donc un dossier à monter par projet ;
- Complexité des dossiers à monter, notamment au niveau UE et en cas de consortium et compétitivité de certains appels à projets ;
- Durée avant collecte des fonds (plusieurs mois à un an entre l'identification d'une opportunité et le premier versement) ;
- Versements en plusieurs échéances.

CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE VERTE (C3IV)

Avantages :

- Disponible pour toutes les sociétés sans condition de taille ou de lien capitalistique ;
- Taux préférentiels en fonction de l'implantation géographique et de la taille de la société ;
- Dispositif compatible avec les autres mesures fiscales de soutien à l'innovation.

Inconvénients :

- Limité à 4 domaines d'activité : production de panneaux solaires, d'éolien, de batteries, et de pompes à chaleur ;
- Obtention du crédit d'impôt à condition de l'obtention d'un agrément au préalable ;
- Les plans d'investissement seront agréés au plus tard le 31 décembre 2025.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Avantages :

- Ouvert à tous (entreprises, collectivités, particuliers) ;
- Variété très importante des opérations financées ;
- Versement en une échéance suite à la réception de la preuve de réalisation des travaux
- Mode de calcul du montant des aides précis, spécifié pour chacune des fiches d'opération standardisée.

Inconvénients :

- Financement à l'échelle d'un unique projet, donc un dossier à monter par projet ;
- Montant du soutien peut varier en fonction de la baisse des coûts des équipements ;
- Procédure identique quel que soit le montant des certificats accordés, ce qui limite la portée de certaines opérations au potentiel d'économie d'énergie très diffus ;
- Procédure de contrôle des travaux lourde et chronophage.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Avantages :

- Disponible pour toutes les sociétés sans condition de taille ou de lien capitalistique ;
 - Aucune obligation de détenir en France la propriété intellectuelle attachée aux opérations de R&D retenues pour le CIR ;
 - Le CIR est imputable sur l'IS ou remboursable (immédiatement pour les PME) ;
 - Les dépenses éligibles au CIR sont déductibles fiscalement ;
- Dispositif compatible avec les autres mesures fiscales de soutien à l'innovation.

Inconvénients :

- Multiplication et durcissement des contrôles fiscaux ;
- Nécessité d'une expertise fiscale et scientifique.

Avantages et inconvénients des dispositifs de financement de la décarbonation

GREEN/SUSTAINABLE LOANS

Avantages :

- Souplesse concernant les conditions d'emprunt qui peuvent être négociées entre l'emprunteur et l'institution financière ;
- Rapidité d'obtention par rapport à un emprunt obligataire.

Inconvénients :

- Capacité de financement variable en fonction de la solvabilité et la taille de l'entreprise ;
- Financement pour des projets dits verts ou sociaux dont la définition est établie par l'institution bancaire ;
- Suivi des fonds prêtés.

SUSTAINABILITY-LINKED LOANS

Avantages :

- Accès aux entreprises d'une grande variété de secteurs (dont les projets ne sont pas naturellement « verts » ou « sociaux ») et aux petites entreprises ;
- Absence de contraintes pour l'utilisation des fonds ;
- Flexibilité des conditions d'emprunt qui peuvent être négociées entre l'emprunteur et les institutions financières ;
- Réduction du coût d'emprunt en cas d'atteinte des objectifs de durabilité ;
- Rapidité d'obtention par rapport à un emprunt obligataire.

Inconvénients :

- Capacité de financement variable en fonction de la solvabilité et la taille de l'entreprise ;
- Coûts de vérification annuelle.

GREEN/SUSTAINABILITY-LINKED BONDS

Avantages :

- Suivent les mêmes principes que les Green et Sustainability-linked loans mais via des obligations émises sur un marché coté.
- Plus grande capacité de financement par rapport aux emprunts bancaires (lever des montants plus importants) ;
- Accès à un large éventail d'investisseurs ce qui peut contribuer à diversifier les sources de financement.

Inconvénients :

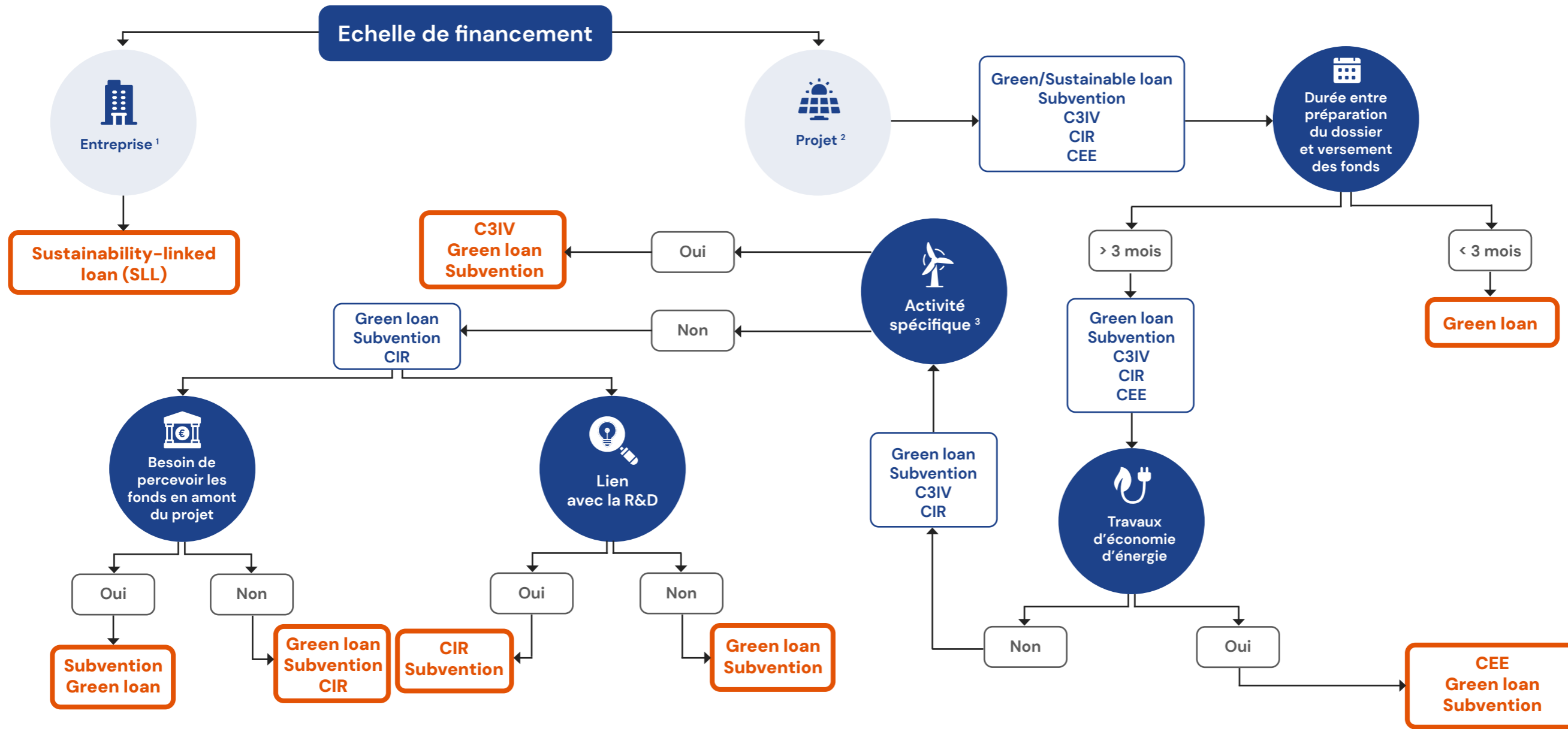
- Exigences d'élaboration d'un référentiel ;
- Coûts de mise en place (l'émission d'obligation peut être plus coûteuse que les emprunts bancaires) et démarches administratives strictes ;
- Coûts de vérification annuelle.



1.4

Arbre de décision simplifié

Arbre de décision simplifié



1 Activité d'une entreprise sans projet précis

2 Projet de développement et/ou d'exploitation d'une infrastructure/bien/produit en lien avec la décarbonation

3 Projet limité à la production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes, et de pompes à chaleur

Dispositifs de financement accessibles pour quelques exemples de projets de décarbonation

	Subventions	CEE	Green/ Sustainable loans	Sustainability-linked loans (SLL)	CIR	C3IV
Installation de panneaux photovoltaïques			 Hautement probable	n/a Dispositif à l'échelle de l'entreprise		
Achat de véhicules électriques			 Hautement probable	n/a Dispositif à l'échelle de l'entreprise		
Installation d'une pompe à chaleur de type air/eau			 Hautement probable	n/a Dispositif à l'échelle de l'entreprise		
Production de batteries				n/a Dispositif à l'échelle de l'entreprise		
Développement d'un nouveau système de captage et stockage de carbone				n/a Dispositif à l'échelle de l'entreprise		

Eligible
 Eligibilité à confirmer / étudier
 Non éligible

- 2 -

**Fiches techniques
par dispositif
de financement**



2.1

Subventions

Fiche de présentation des subventions (1/2)

THÈME	DESCRIPTION
Définition	Une subvention est une aide financière accordée par une entité publique ou privée. Elle est accordée dans le cadre d'appels à projets qui s'inscrivent dans des programmes à durée définie. Ces programmes sont disponibles à l'échelle européenne, nationale et régionale.
Echelle de financement	Financement à l'échelle d'un projet ou de plusieurs projets, et non à l'échelle de l'entreprise.
Compétitivité	Dispositif compétitif, à échéances fermes (aucune flexibilité n'est accordée sur les échéances de dépôt des dossiers de candidature).
Délai de candidature	Varie d'1 mois, au plus court, à 6 mois.
Durée typique entre la préparation du dossier et le versement des fonds	A minima de 6 mois et plus généralement d'1 an.
Seuil en dessous duquel le dispositif n'est pas intéressant	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin-bottom: 5px;">A octobre 2024, évolutif en fonction du marché</div> Coûts de vérification par un tiers : n.a. à 50k€ (vérification de l'état d'avancement des dépenses si demandée par la convention de financement). Coûts de préparation du dossier : n.a. à 150k€ réalisé par un tiers
Versement des fonds	En plusieurs étapes.
Montant des fonds	Entre 50k€ et 15M€ (représentant de 20 à 80% du projet).
Eligibilité des dépenses	Seules les dépenses qui n'ont pas été engagées sont éligibles.
Remboursement	Pas de remboursement (ou uniquement sur les bénéfices générés par le projet).

Fiche de présentation des subventions (2/2)

	AIDES DE L'UE	AIDES DE L'UE PORTÉES PAR LES RÉGIONS	AIDES NATIONALES	AIDES RÉGIONALES
Taille de l'entreprise	Toutes tailles	PME	Toutes tailles	PME prioritaire
Localisation de l'entreprise	Pays membres UE	France	France	France
Localisation du projet	Pays membres UE	Région ciblée	France	Région ciblée
Typologie de projet	Recherche Développement ou Innovation (RDI) / Décarbonation / Environnement	Investissements / Décarbonation / RDI	RDI / Décarbonation / Environnement	Investissements / Croissance
Type de financement	Subvention / Avance remboursable (AR)	Subvention / AR	Subvention / AR	Subvention / AR
Montant disponible	200k€ - 15M€	50k€ - 15M€	50k€ - 15M€	50k€ - 1M€
Taux de participation financière au projet	20% - 80%	<50%	20% - 80%	10% - 30%
Complexité du dossier de candidature	+++	++	++	+
Durée de préparation du dossier de candidature	3 - 6 mois	2 - 3 mois	2 - 3 mois	1 - 2 mois
Mode de recherche	Voir page 21	Voir page 22	Voir page 23	Voir page 24

+++ Elevé ++ Moyen + Faible

Principales étapes et difficultés pour obtenir des subventions

L'univers des subventions est complexe. Les principaux écueils rencontrés pour l'obtention des subventions sont cités-ci-dessous. Les pages qui suivent proposent des éléments pour surmonter ces défis sans remplacer les conseils et l'accompagnement personnalisé d'experts.

1 Identification des opportunités

- Les entreprises ont une connaissance limitée des mécanismes de financement auxquels elles peuvent prétendre ;
- Il est difficile de trouver des opportunités de subventions due à la quantité de sources à consulter (avec un degré croissant de complexité, en fonction de l'échelle de la subvention recherchée, qu'elle soit au niveau de l'UE, national ou régional). Les informations sont dispersées et référencées sur des plateformes spécifiques dont le nombre augmente en allant à la maille régionale, ce qui rend la recherche encore plus complexe ;
- Il est nécessaire d'effectuer un suivi précis dû à la mise à jour fréquente/en continu des appels à projets.

2 Compréhension des attentes et élaboration du dossier

- Il est nécessaire de comprendre les critères d'éligibilité aux subventions (à l'échelle des entreprises et des projets) et les critères de sélection expliqués dans les cahiers des charges ;
- Il est nécessaire de concevoir/aligner les projets aux attentes des cahiers des charges ;
- Il est difficile de préparer les dossiers techniques, financiers et administratifs (compréhension des attentes, mise en avant des éléments différenciants notamment à travers le recours à des références et éléments de langage, disponibilité des équipes pour préparer les documents) et à comprendre les éléments à saisir/déposer sur les plateformes.

2' Montage de consortium (uniquement pour les subventions à l'échelle de l'UE)

- Il est complexe d'identifier les partenaires pertinents (attentes spécifiées dans les cahiers des charges ou liberté, taille et type d'entreprise, expertise technique, implication attendue dans le projet, etc.) ;
- Il est difficile d'intégrer et de coordonner l'action des partenaires dans les projets (responsabilités, ressources humaines/techniques/financières à engager, gestion de la propriété intellectuelle, contractualisation).

3 Échanges avec les autorités de financement et contractualisation

- Il est nécessaire de clarifier les points levés par les autorités de financement (avoir les bons éléments de langage et le bon niveau de détail) ;
- Il est nécessaire de comprendre puis valider les engagements quantitatifs et qualitatifs discutés lors du processus de contractualisation et formalisés dans une convention de financement.

4 Suivi de l'implémentation des projets financés

- La convention de financement doit être vérifiée pour s'assurer que tous les engagements sont respectés ;
- Il est nécessaire de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des projets (technique, calendaire, budgétaire) ;
- Il est nécessaire d'obtenir de l'aide dans la structuration des rapports et la préparation des réunions d'avancement avec les autorités de financement (forte mobilisation de ressources humaines).

Subventions – Etape 1 – Identification des opportunités

SUBVENTIONS UE : Identifier les opportunités en accédant à la plateforme de la Commission Européenne via le lien indiqué ci-dessous. Utiliser les filtres proposés, et notamment les filtres (i) appels en cours et à venir, (ii) ainsi que les noms des programmes mentionnés ci-dessous, qui couvrent les activités de décarbonation à l'échelle de l'UE.

Il est possible que certains programmes n'apparaissent pas, dans le cas où tous les appels à projets liés à ce programme sont fermés.

Autorités de financement	Comission Européenne Centralisation des appels à projets des différents programmes UE sur une unique plateforme.								
Programmes	Innovation Fund	Centralisation des appels à projets des différents programmes UE sur une unique plateforme.	2020 – 2030 ¹						
	Life	Projets innovants dans l'environnement et le climat (notamment atténuation / adaptation au changement climatique et transition énergétique).	2021 – 2027 ¹						
	Horizon Europe	Projets de recherche et innovation avec notamment une contribution aux objectifs de développement durable (notamment Cluster 5 « Climat, Energie et Mobilité »).	2021 – 2027 ¹						
	CEF	Projets d'infrastructures multi-pays sur les sujets énergie, transports et digital (réduction de l'impact carbone dans les différentes thématiques).	2021 – 2027 ¹						
Exemple d'appels à projet ²	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="845 1243 1598 1391"> Innovation Fund – Innovation Fund 2023 Net Zero Technologies – General decarbonation – Large-Scale Projects </td> <td colspan="2" data-bbox="1598 1243 3046 1391">Projets d'innovation dans (i) les technologies et procédés bas carbone, (ii) la construction/opération de solutions de capture et stockage carbone, (iii) la construction/opération de technologies d'énergies renouvelables/stockage d'énergie innovantes.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="845 1391 1598 1548"> Horizon Europe – CCU for the production of fuels </td> <td colspan="2" data-bbox="1598 1391 3046 1548">Projets de développement de technologies de conversion CO₂ efficaces sur le plan énergétique et viables sur le plan économique et environnemental (inclus stockage d'énergie et/ou remplacement de combustibles fossiles), avec passage à grande échelle à court/moyen terme.</td> </tr> </table>			Innovation Fund – Innovation Fund 2023 Net Zero Technologies – General decarbonation – Large-Scale Projects	Projets d'innovation dans (i) les technologies et procédés bas carbone, (ii) la construction/opération de solutions de capture et stockage carbone, (iii) la construction/opération de technologies d'énergies renouvelables/stockage d'énergie innovantes.		Horizon Europe – CCU for the production of fuels	Projets de développement de technologies de conversion CO ₂ efficaces sur le plan énergétique et viables sur le plan économique et environnemental (inclus stockage d'énergie et/ou remplacement de combustibles fossiles), avec passage à grande échelle à court/moyen terme.	
Innovation Fund – Innovation Fund 2023 Net Zero Technologies – General decarbonation – Large-Scale Projects	Projets d'innovation dans (i) les technologies et procédés bas carbone, (ii) la construction/opération de solutions de capture et stockage carbone, (iii) la construction/opération de technologies d'énergies renouvelables/stockage d'énergie innovantes.								
Horizon Europe – CCU for the production of fuels	Projets de développement de technologies de conversion CO ₂ efficaces sur le plan énergétique et viables sur le plan économique et environnemental (inclus stockage d'énergie et/ou remplacement de combustibles fossiles), avec passage à grande échelle à court/moyen terme.								

¹ Durée du programme

² Exemple d'appels à projet

Subventions – Etape 1 – Identification des opportunités

SUBVENTIONS UE PORTÉES PAR LES RÉGIONS : Identifier les opportunités sur les sites des régions en effectuant une recherche internet « Europe en XXX» (où XXX = la région). Utiliser les filtres proposés, et notamment les filtres (i) appels en cours et à venir, (ii) ainsi que les noms des programmes mentionnés ci-dessous, qui couvrent les activités de décarbonation à l'échelle de l'UE.

Autorités de financement	<p><u>Europe en Région</u></p> <p>La Commission européenne confie la gestion de certains programmes aux Etats membres qui peuvent ensuite la déléguer à des acteurs locaux. En France, ce sont les régions qui en ont la charge.</p>		
Programmes	<p><u>FEDER</u></p>	<p>Viser à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions. Renforce la compétitivité et la cohésion des régions européennes.</p>	<p>2021 – 2027¹</p>
	<p><u>FEADER</u></p>	<p>Promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification des zones rurales. Finance la politique européenne de développement rural.</p>	<p>2021 – 2027¹</p>
	<p><u>FSE</u></p>	<p>Soutenir la création d'emplois dans l'Union européenne et à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens.</p>	<p>2021 – 2027¹</p>
	<p><u>FTJ</u></p>	<p>Soutenir les travailleurs et les territoires les plus dépendants aux énergies fossiles qui risquent d'être bousculés par la transition écologique.</p>	<p>2021 – 2027¹</p>
Exemple d'appels à projet²	<p>Chaque région définit ses priorités dans son programme opérationnel pluriannuel.</p>		

¹ Durée du programme

² Exemple d'appels à projet sélectionnés suite à des recherches effectuées en date du 30/04/2024, à titre non exhaustif

Subventions – Etape 1 – Identification des opportunités

SUBVENTIONS NATIONALES : Identifier les opportunités sur les différentes plateformes des autorités de financement via les liens indiqués ci-dessous. Pour le cas des ministères, effectuer une recherche internet « Appels à projets Ministère XXX » (où Ministère XXX est l'intitulé complet du Ministère). Utiliser les filtres proposés, et notamment les filtres (i) appels en cours et à venir, (ii) ainsi que les noms des programmes mentionnés ci-dessous, qui couvrent les activités de décarbonation à l'échelle de la France.

Autorités de financement

ADEME – AGIR	Principale plateforme pour les appels à projets environnementaux et climatiques.
BPI	Principale plateforme pour les appels à projets techniques et technologiques, avec un fort accent sur la R&D (avec une dimension environnementale et/ou climatique selon les cas de figure).
Banque des territoires	Plateforme pour les appels à projets dans les secteurs prioritaires pour les investissements dans les territoires.
Agence Nationale de la Recherche	Plateforme pour des appels à projets dans le domaine de la recherche.
Ministères	Fonctionnement variable selon ministères.

Principaux programmes

France 2030	Projets répondant aux objectifs sociétaux clés (notamment décarbonation des modes de production).
Programmes d'Investissements d'Avenir	Projets de transformation sur les investissements stratégiques et prioritaires (notamment volet de développement des innovations et technologies vertes).
Fonds Vert	Projets de renforcement de performance environnementale et d'adaptation des territoires au changement climatique (ciblage sur les collectivités territoriales, mais coopération avec partenaires publics/privés recherchée).
Fonds Chaleur	Projet de remplacement des installations utilisant des énergies fossiles par des équipements de production de chaleur et de froid renouvelables, potentiellement couplés à des réseaux de distribution.

Exemple d'appels à projet ¹

France 2030 – Décarbonation de l'industrie DECARB IND – ADEME – AGIR	Projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre via les thématiques d'efficacité énergétique, de modification des mix énergétique et matière, de captage, de valorisation et stockage du carbone.
---	--

¹ Exemple d'appels à projet

Subventions – Etape 1 – Identification des opportunités

SUBVENTIONS RÉGIONALES : Effectuer une recherche internet (XXX désignant le nom de la région)

- Appels à projet Préfectures et services de l'Etat XXX
- Appels à projet DREAL XXX
- Appels à projet DRAAF XXX
- Appels à projet DREETS XXX

Ces modes de recherches devraient permettre d'identifier la majorité des appels à projets pouvant être pertinents dans le domaine de la décarbonation en région.

Autorités de financement	<p>Préfectures et services de l'Etat en régions (lien spécifique pour chaque région).</p> <p>Directions régionales – Environnement, Aménagement et Logement/Alimentation, Agriculture et Forêts/Economie, Emploi, Travail et Solidarités (lien spécifique pour chaque région).</p>	
Programmes	<p>Selon feuilles de route régionales</p>	
Exemple d'appels à projet ¹	<p>Ile de France – Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires</p>	<p>Projets d'expérimentation en conditions réelles, des solutions innovantes qui offrent des réponses concrètes aux enjeux de transition écologique rencontrés par les territoires franciliens (notamment sobriété et énergie décarbonée).</p>
	<p>Nouvelle-Aquitaine – Energies renouvelables : « Technologies et vecteurs énergétiques innovants »</p>	<p>Projets de mise en place, sur l'ensemble du territoire régional, de sites de développement de nouvelles technologies pour les énergies renouvelables.</p>

¹ Exemple d'appels à projet

Subventions – Etape 2 – Compréhension des attentes

ANALYSE DE PERTINENCE – ELIGIBILITÉ

Pour évaluer l'adéquation entre les opportunités et les projets ainsi que les besoins, il est recommandé d'analyser (i) les critères **d'éligibilité de l'entreprise** (et de ses partenaires), (ii) **les critères d'éligibilité du projet**, (iii) **la pertinence de l'opportunité** au regard des besoins de l'entreprise, et (iv) la confiance de l'entreprise pour **préparer un dossier de qualité**. L'analyse pourra se baser sur les listes de critères proposés ci-dessous. Certains critères peuvent ne pas être mentionnés dans les cahiers des charges d'appels à projets.

Les critères d'éligibilité permettent d'avoir un **avis immédiat et absolu** (Go/No-go), les critères de décision permettent de **hiérarchiser les opportunités**, tandis que les critères de sélection permettent de confirmer que l'entreprise est en mesure **de préparer un dossier compétitif**.

Entreprise	Projet	Opportunité	Dossier
<p>(i) Critères d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille : TPE/PME/ETI/GE • Type d'entité : entreprise privée, organisme de recherche, public, etc. <ul style="list-style-type: none"> • Secteur d'activité • Domiciliation : UE, France, implantation régionale 	<p>(ii) Critères d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description technique des attentes • Niveau de maturité technologique (TRL) <ul style="list-style-type: none"> • Alignement locales • Budget du projet • Dépenses éligibles <i>(seules les dépenses engagées après dépôt du dossier et seules les dépenses non - couvertes par d'autres aides)</i> <ul style="list-style-type: none"> • Durée projet • Localisation • Projet en consortium/seul • Absence d'effets négatifs collatéraux <i>(environnemental, social)</i> 	<p>(iii) Critères d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de co-financement • Financement via subventions et/ou avances remboursables <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe disponible • Types de dépenses éligibles • Budget projet maximal/minimal • Complexité technique du dossier • Echéance/dépôt au fil de l'eau <ul style="list-style-type: none"> • Localisation • Projet en consortium/seul • Type d'autorité de financement 	<p>(iv) Critères d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Complétude : tous les documents remplis et déposés sur la plateforme de l'autorité de financement, toutes les informations et sections remplies • Dépôt dans les temps : respect des échéances, dépôt au fil de l'eau avant expiration de l'enveloppe disponible • Excellence : respect de toutes les attentes du cahier des charges et mise en avant des impacts clés du projet au regard d'autres alternatives

Subventions – Etape 2 – Montage et dépôt de dossier

Contenu

- Les entreprises candidates doivent fournir un certain nombre de documents administratifs, et d'informations techniques et financières sur le projet.
- Ces informations sont généralement mentionnées dans les cahiers des charges ou les « templates ». En cas de manque de précisions, les éléments ci-dessous sont ceux ressortant le plus souvent :
 - **Documents administratifs** : liasse fiscale, bilan, compte de résultats, rapport de commissaire aux comptes, organigramme de l'entreprise, documents d'identité des représentants légaux, Kbis, statuts, déclaration d'autres aides obtenues/demandées.
 - **Informations techniques** :
 - Présentation de l'entreprise : chiffres clés, présentation de l'activité, expérience pertinente (R&D dans le domaine spécifique) ;
 - Présentation générique du projet : état de l'art, objectifs stratégiques (raison d'être du projet), objectifs opérationnels (innovations, résultats & livrables attendus) ;
 - Impacts environnementaux (émissions GES, démarches d'économie circulaire, utilisation d'énergie/eau, etc.), sociaux (création/maintien d'emplois directs et indirects, formation, etc.), et divers (avancées technologiques, retombées économiques territoriales, etc.) ;
 - Impacts économiques : marchés/clients visés, analyse de concurrence, retombées économiques ;
 - Présentation d'équipe, compétences et responsabilités ;
 - Calendrier/Gantt et organisation du projet en principaux chantiers/lots de travail ;
 - Alignement avec des programmes/stratégies spécifiques aux échelles de l'UE, de la France, et des régions ;
 - Réplicabilité/mise à l'échelle/pérennité du projet ;
 - Incitativité de l'aide : leviers que la subvention permet de lever (rentabilité interne du projet ne permettant pas son approbation sans subvention, projet à plus grande échelle, accélération de l'implémentation, recours à de la sous-traitance locale ou à des technologies avec meilleur impact environnemental et/ou social mais plus chères, niveau de R&D/TRL final plus élevé etc.) ;
 - Présentation des membres du consortium le cas échéant.
 - **Informations financières** : budget structuré, plan de financement (fonds propres, emprunts, crédit-bail, autres aides, etc.), prévisionnel économique.

Dépôt

Après la préparation et/ou la collecte de tous les documents constituant le dossier de demande de subvention, l'entreprise candidate devra **déposer son dossier sur la plateforme** de l'autorité de financement, **après avoir créé un espace candidat**.

Certains compléments d'information à saisir manuellement peuvent être demandés lors de la soumission du dossier.

Aussi, certaines plateformes nécessitent de valider manuellement la soumission de dossier au-delà des enregistrements qui peuvent être automatisés.

Il est donc recommandé de ne **pas attendre la dernière minute** pour valider sa demande, d'autant plus que les plateformes peuvent saturer quelques instants avant l'échéance de dépôt des candidatures.

Subventions – Etape 2’ – Montage du consortium

Subventions EU

- Une base de données, formalisée par la Commission Européenne, recense les appels à projets gagnés par les entités ([lien plateforme](#)).
- Des filtres sont disponibles pour trier. Il est recommandé d'utiliser les filtres « organisations », « country », et éventuellement « programme » et/ou « topic » (*auquel cas, les plus pertinents restent ceux page 15*).
- Une liste d'entités apparaît. Une fois une entité sélectionnée, on peut notamment voir le type d'entité, les sujets sur lesquels l'entité travaille, et les appels à projets qu'elle a remportés.
- Si une entité a déjà remporté plusieurs appels similaires à celui pour lequel un dossier est préparé, cela montre son expérience dans ce domaine et sa capacité à produire des dossiers de qualité.
- Plus une entité a remporté de projets récents, plus la sélection de cette entité est pertinente, car elle est active.
- Une entité ayant un rôle de bénéficiaire ou coordinateur (plutôt que « tierce personne ») démontre une meilleure capacité à préparer des dossiers et à garantir la mise en œuvre des projets.

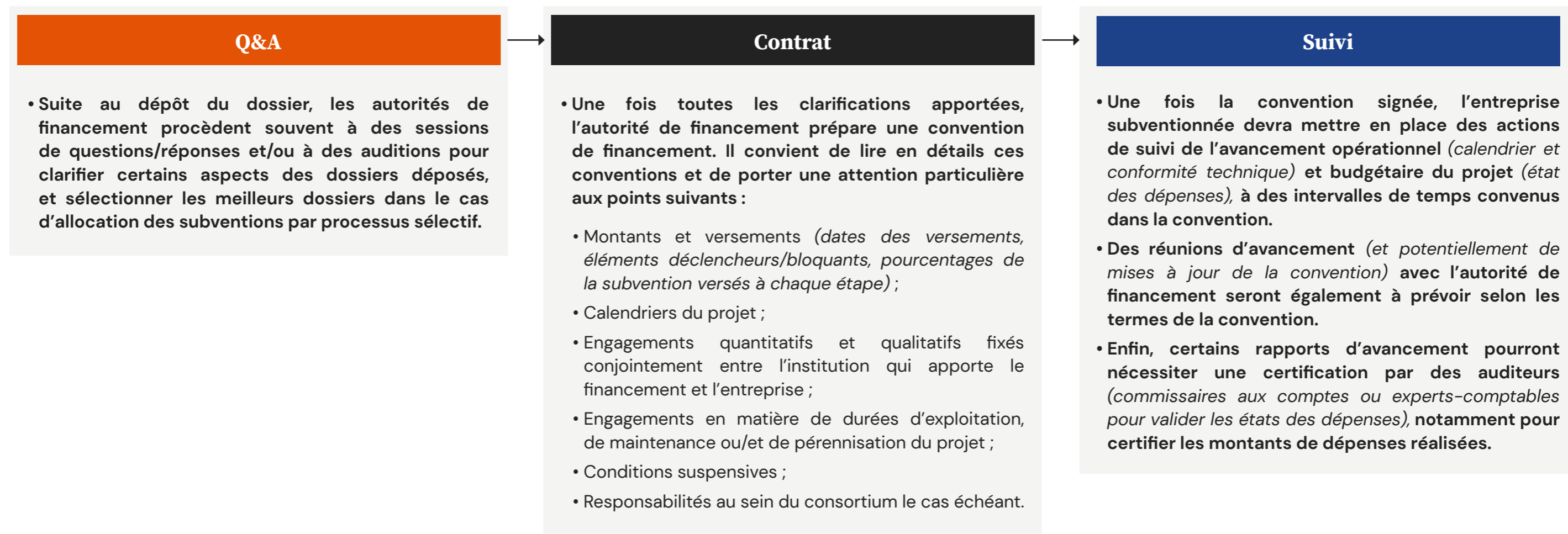
Subventions UE portées par les régions

Subventions nationales

Subventions régionales

Non concernées par le montage en consortium.

Subventions – Etape 3 et 4 – Q&A, contractualisation et suivi





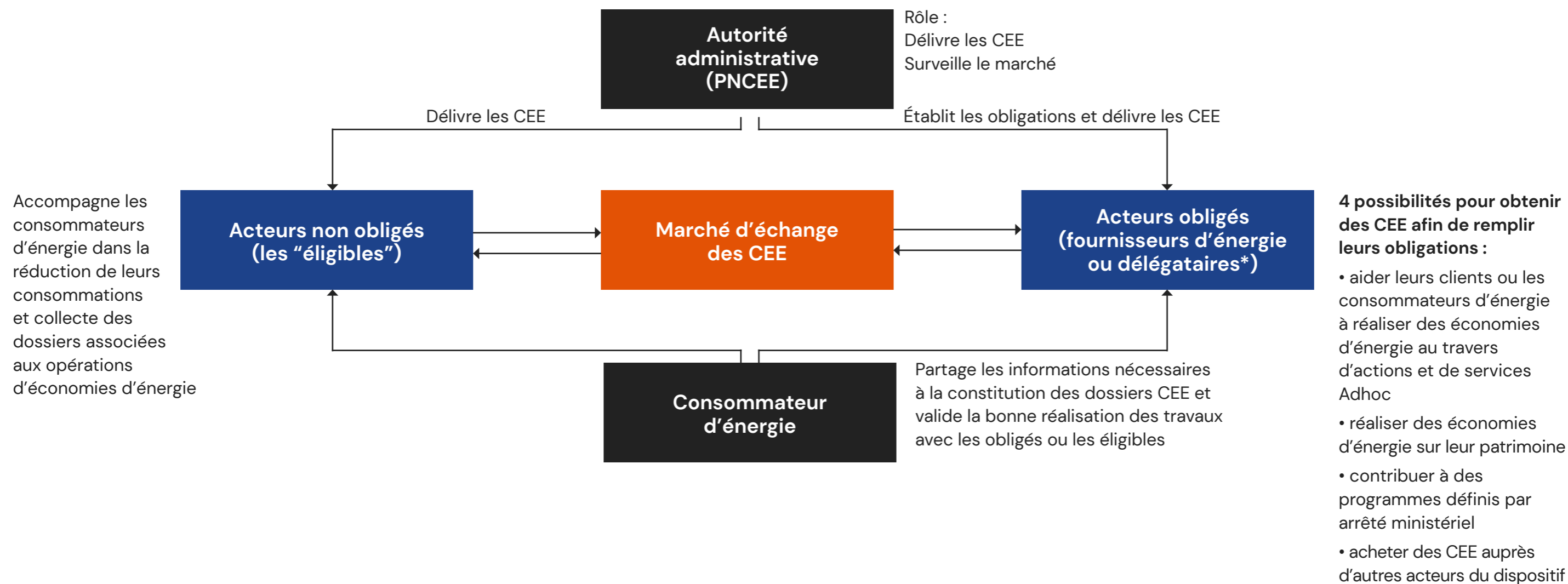
2.2

Certificat d'économie d'énergie (CEE)

Fiche de présentation du CEE

THÈME	DESCRIPTION
Définition	Dispositif national de soutien aux opérations générant des économies d'énergie. Il incite les producteurs et distributeurs d'énergie en France (obligés) à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. Les entreprises réalisant des opérations de réduction de consommation (standardisées ou spécifiques) génèrent des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ces certificats sont revendus aux obligés, qui doivent en acheter proportionnellement à leurs ventes. Les CEE, mesurés en MWh CUMulés et ACTualisés (CUMAC), prennent en compte la durée de vie du dispositif et la baisse de performance des équipements.
Echelle de financement	Le financement par projet, ou opération standardisée/spécifique, inclut de nombreuses opérations par secteur (industrie, transport, bâtiment tertiaire, etc.). Ce soutien, représentant 10 à 30 % du montant, vise à encourager l'action. Les règles de calcul sont définies dans des fiches et peuvent être modifiées par arrêtés ministériels.
Compétitivité	n.a.
Délai de candidature	n.a. mais des dates de validité peuvent être indiquées dans les fiches.
Durée typique entre la préparation du dossier et le versement des fonds	La demande CEE doit être initiée avant toute validation de devis ou commande et consignée dans une convention préalable. La durée des travaux postérieure à la demande va conditionner la date de réception des fonds. La durée minimale du cycle complet du traitement du dossier (entre la signature de la convention et le versement des fonds) est de minimum 4 mois.
Seuil en dessous duquel le dispositif n'est pas intéressant	Les frais de traitement des dossiers et de contrôle vont conditionner le seuil de non-rentabilité du dossier. Celui-ci est donc variable, chaque fiche ayant ses propres critères et montant de prime associée.
Versement des fonds	Versement réalisé en 1 seule fois, après le paiement effectif des travaux et suite à la revente des CEE par le bénéficiaire à l'obligé ou au délégataire. Le délégataire ou obligé peut proposer un paiement anticipé de la prime qui vient directement diminuer le montant TTC du projet.
Montant des fonds	Le montant dépend de chaque opération.
Eligibilité des dépenses	Les dépenses doivent correspondre à des investissements dans des opérations d'économie d'énergie.
Remboursement	n.a.

Description du mécanisme national et des acteurs des CEE



* Les obligés ont la capacité de transférer tout ou partie de leur obligation à des tiers appelés délégataires, agréés par le ministère

Principales étapes et difficultés pour obtenir une aide CEE

1 Identification des opportunités

- Les entreprises consommatrices ou leurs fournisseurs (énergie, ingénierie, équipementiers) identifient les opportunités de réduction des consommations d'énergie en fonction du niveau de performance des installations en place. Des animateurs nationaux (ADEME, ATEE) ou locaux (Collectivités) relaient les informations sur le dispositif CEE. Les opérations financées peuvent changer, une des difficultés pour les consommateurs d'énergie est donc de disposer d'une information vérifiée quant aux règles de calcul des aides attribuées.

2 Compréhension des attentes et élaboration du dossier

- Les demandes de CEE sont quantifiées en prenant en compte les règles inscrites dans les fiches d'opérations standardisées. Des dossiers de demande spécifique (hors opérations standardisées) peuvent être créés, avec un temps d'instruction et une complexité du process de validation plus élevés.

3 Échanges avec les autorités de financement et contractualisation

- Les consommateurs adressent avant signature du devis un dossier de demande de CEE à l'obligé ou le délégataire (qui peuvent être secondés par des apporteurs d'affaires appelés « Mandataires ») qui transmet la demande au PNCEE (Pole National CEE). Une difficulté est que des études préalables peuvent être nécessaires à cette demande. Une convention signée avant toute signature de devis permet d'officialiser la demande de CEE auprès du PNCEE.

4 Suivi de l'implémentation des projets financés

- Une fois les travaux réalisés, une attestation sur l'honneur (AH) du bénéficiaire consommateur est établie pour permettre l'attribution des CEE et de la prime associée. Des contrôles de la bonne réalisation des travaux peuvent être demandés par le Ministère après la mise en place des équipements. Une des difficultés est de bien faire coïncider la nature des équipements du devis initial avec les équipements effectivement payés.



2.3

Green/sustainable loans

Fiche présentation des green/sustainable loans

THÈME	DESCRIPTION
Définition	Le green/sustainable loan est un instrument de crédit octroyé pour financer ou refinancer des projets directement en lien avec la transition vers une économie plus durable (dit projet vert).
Echelle de financement	Le green/sustainable loan est un financement à l'échelle d'un projet ou de plusieurs projets, mais pas à l'échelle de l'entreprise. L'entreprise doit utiliser les fonds pour le(s) projet(s) ayant fait l'objet d'une demande de financement.
Compétitivité	Le green/sustainable loan est un dispositif non compétitif dont les critères d'éligibilité du projet et les conditions de financement varient d'une banque à une autre.
Délai de candidature	n.a.
Durée typique entre la préparation du dossier et le versement des fonds	Selon les banques, le délai entre le début de préparation du dossier et le versement des fonds varie d'1 à plusieurs mois.
Seuil en dessous duquel le dispositif n'est pas intéressant	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin-right: 10px;">A octobre 2024, évolutif en fonction du marché</div> Coûts de vérification par un tiers : n.a. Coûts de préparation du dossier : n.a.
Versement des fonds	Le versement des fonds peut se faire en une seule fois, sauf en cas de clauses particulières mentionnées dans le contrat.
Montant des fonds	Les banques ne divulguent pas publiquement le montant plancher/plafond des crédits pouvant être octroyés. D'une banque à une autre, le taux d'intérêt et les conditions de financement peuvent varier.
Éligibilité des dépenses	Le green/sustainable loan peut couvrir l'ensemble des dépenses du projet, y compris dans le cas où des dépenses auraient déjà été engagées.
Remboursement	Le green/sustainable loan oblige l'entreprise à rembourser intégralement les fonds perçus.

Principales étapes et difficultés pour obtenir un green/sustainable loan

1 Identification des opportunités (banque proposant le financement)

- Il est difficile de trouver des informations publiques sur les conditions de financement offertes par chaque banque proposant un green/sustainable loan.

2 Compréhension des attentes et élaboration du dossier

- Il est nécessaire de comprendre les critères d'éligibilité pour un green/sustainable loan.

3 Échanges avec les banques et contractualisation

- Il est essentiel de satisfaire aux critères de qualification du projet conformément aux cadres de référence définis par les banques ;
- Il est nécessaire de clarifier les points levés par les banques.

4 Suivi de l'implémentation des projets financés

- Il est nécessaire de vérifier si le projet respecte le cadre de financement établi par la banque.

Green/sustainable loans – Etapes 1 et 2

Identification des opportunités et compréhension des attentes

Les banques ont des interprétations différentes de ce qui peut être considéré comme un projet « verts ».
Les entreprises doivent ainsi vérifier si leurs projets respectent les critères d'éligibilité directement auprès des banques.

Identification des opportunités

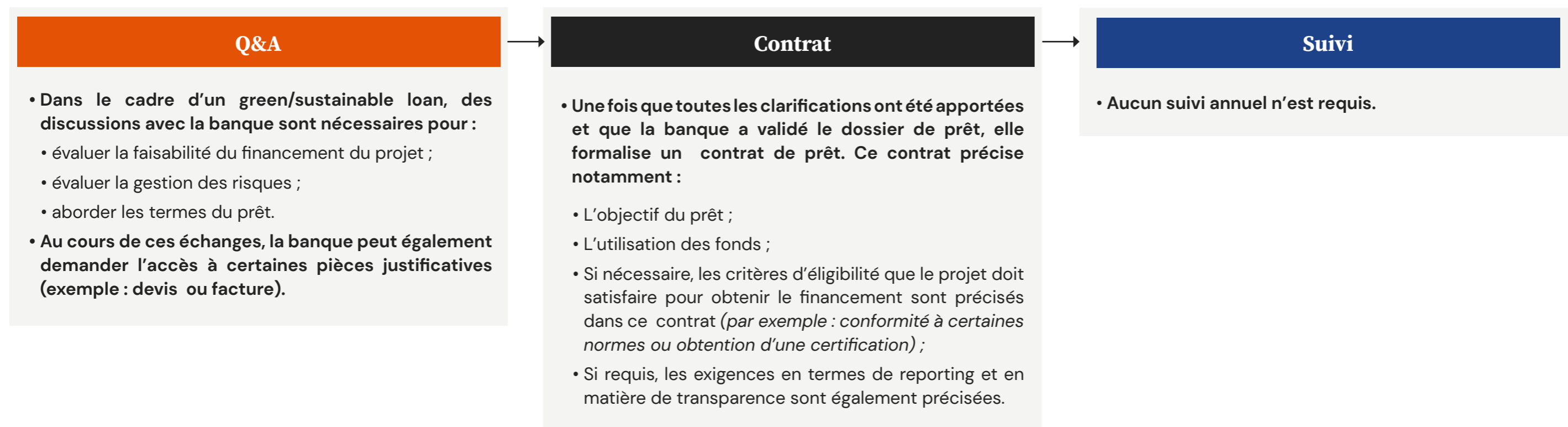
- La définition d'un projet « vert » peut varier d'une banque à une autre.
- D'une banque à une autre, le taux d'intérêt et les conditions de financement peuvent varier.

Compréhension des attentes

- Les critères définissant un projet «vert» varient d'une banque à une autre. Afin de comparer les différentes offres, il est recommandé de contacter différentes banques afin d'obtenir des informations spécifiques.
- Aussi, avant de solliciter un green/sustainable loan, l'entreprise doit vérifier l'adéquation des projets avec les conditions de financement.

Green/sustainable loans – Etapes 3 et 4

Q&A, contractualisation et suivi





2.4

Sustainability-linked loans

Fiche de présentation des sustainability-linked loans

THÈME	DESCRIPTION
Définition	Le sustainability-linked loan (SLL) est un instrument de crédit octroyé à des entreprises et dont le taux d'intérêt est indexé sur la performance ESG de l'entreprise (« ratchet ESG »).
Echelle de financement	Le sustainability-linked loan est un financement à l'échelle de l'entreprise, sans obligation d'utilisation des fonds.
Compétitivité	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; color: red; font-size: small;">A octobre 2024, évolutif en fonction du marché</div> <p>Le sustainability-linked loan est un dispositif non compétitif, avec des conditions de prêt qui peuvent varier d'une banque à une autre (7 à 15 bps en moyenne). Le financement via un fonds de dette privé peut être plus avantageux, avec des coûts pouvant atteindre jusqu'à 50 bps.</p>
Délai de candidature	n.a.
Durée typique entre la préparation du dossier et le versement des fonds	Selon les prêteurs, le délai entre le début de préparation du dossier et le versement des fonds varie d'1 à plusieurs mois.
Seuil en dessous duquel le dispositif n'est pas intéressant	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; color: red; font-size: small;">A octobre 2024, évolutif en fonction du marché</div> <p>Coûts de vérification par un tiers : 10k€ à 50k€ (vérification de l'atteinte des objectifs fixés) Coûts de préparation du dossier : n.a. à 30k€ <i>Nota: seuil dépend du montant d'ajustement du taux d'intérêt pouvant être obtenu. Celui-ci devrait couvrir, à minima, le coût de vérification de l'atteinte des objectifs fixés.</i></p>
Versement des fonds	Le versement des fonds peut se faire en une seule fois, sauf en cas de clauses particulières mentionnées dans le contrat.
Montant des fonds	Le montant minimum des fonds versés dépend de l'établissement bancaire.
Eligibilité des dépenses	Les sustainability-linked loans peuvent couvrir l'ensemble des dépenses de l'entreprise, y compris dans le cas où des dépenses auraient déjà été engagées.
Remboursement	L'entreprise rembourse le crédit octroyé, selon le taux d'intérêt convenu, indexé (à la hausse et/ou à la baisse) à l'atteinte d'objectifs liés à sa performance ESG.

Principales étapes et difficultés pour obtenir un sustainability-linked loan

1 Identification des opportunités (banque proposant le financement)

- Les informations sur les conditions de financement proposées par les banques sont disponibles publiquement mais peuvent ne pas être complètes ;
- Les entreprises ont souvent une méconnaissance du fonctionnement d'un sustainability-linked loan.

2 Compréhension des attentes et élaboration du dossier

- Il est nécessaire de comprendre les critères d'éligibilité à un sustainability-linked loan.

2' Identification des banques proposant ce financement

- Il est complexe de trouver les conditions de financement offertes par chaque banque proposant un sustainability-linked loan.

3 Échanges avec les banques et contractualisation

- Il est nécessaire de clarifier les points levés par les autorités de financement (avoir les bons éléments de langage et le bon niveau de détail) ;
- Il est nécessaire de comprendre puis valider les engagements quantitatifs et qualitatifs pris dans le processus de contractualisation.

4 Suivi de l'implémentation des projets financés

- La vérification du respect de tous les engagements stipulés dans le contrat de financement est essentielle ;
- Il est nécessaire de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du sustainability-linked loan.

Sustainability-linked loans – Etapes 1 et 2

Identification des opportunités et compréhension des attentes

Une entreprise peut accéder à un sustainability-linked loan de trois principales manières :

- 1) par un prêt classique en début de LBO,
- 2) par un prêt de refinancement d'une participation, ou
- 3) par un prêt «Equity Bridge» octroyé directement aux fonds d'investissement eux-mêmes

Même sans une maturité avancée en matière d'ESG, les entreprises peuvent accéder à un sustainability-linked loan. En effet, les SLL sont de plus en plus promus par les banques, qui ont des objectifs de taux de SLL à atteindre.

Identification des opportunités

- Au niveau de l'entreprise, il est possible d'indexer un ou plusieurs Key Performance Indicators (KPIs) ESG à des prêts déjà contractés (renégociation de prêt).
- Le taux d'intérêt est indexé (à la hausse et/ou à la baisse) à l'atteinte d'objectifs lié à des indicateurs ESG :
 - des indicateurs ESG pertinents doivent être sélectionnés (ceux-ci peuvent être alignés sur les KPIs ESG du Management Package) ;
 - des objectifs annuels (Sustainability Performance Targets ou SPTs) doivent être suivis par l'entreprise.
- D'une banque à une autre, l'ajustement du taux d'intérêt à la hausse ou de baisse peut varier.

Compréhension des attentes

- Même en l'absence d'une maturité avancée en termes d'ESG, une entreprise peut prétendre à un sustainability-linked loan en mobilisant des ressources pour mettre en œuvre les exigences requises.
- Le sustainability-linked loan implique d'établir des KPIs pertinents, concrets, mesurables, vérifiables et comparables à d'autres métriques pour la durée du financement.
- À partir de ces KPIs, l'entreprise doit se fixer des SPTs.



Sustainability-linked loans – Etape 2'

Identification des banques proposant un SLL (1/2)

Pour obtenir un Sustainability-linked loan, les entreprises ont le choix entre s'adresser à leur banque historique ou explorer d'autres institutions financières offrant potentiellement des solutions mieux adaptées à leurs besoins.

Les SLL sont de plus en plus promus par les banques, qui ont des objectifs à atteindre.

A octobre 2024, évolutif en fonction de chaque banque (liste non exhaustive)

BANQUES	MONTANT MINIMUM À EMPRUNTER	KPIS	HAUSSE/RÉDUCTION DU TAUX	DURÉE DU PRÊT	AUDIT ANNUEL
 BNP PARIBAS	100k€	Soit via une note globale qui sera établie par une agence de notation extra-financière ; Soit à partir de 2 à 5 indicateurs ESG à choisir dans une liste fournie par BNP Paribas.	0,10%	2 à 15 ans	n.c
 LA BANQUE POSTALE	1M€	3 indicateurs extra-financiers, dont au moins un indicateur environnemental avec un suivi chaque année.	Rétrocession annuelle d'intérêts pouvant aller jusqu'à 0,10%. Dans le cas contraire, le taux contractuel s'applique sans aucune pénalité. Le client peut choisir que sa bonification soit reversée à une association.	n.c	n.c






Sustainability-linked loans – Etape 2'

Identification des banques proposant un SLL (2/2)

Pour obtenir un Sustainability-linked loan, les entreprises ont le choix entre s'adresser à leur banque historique ou explorer d'autres institutions financières offrant potentiellement des solutions mieux adaptées à leurs besoins.

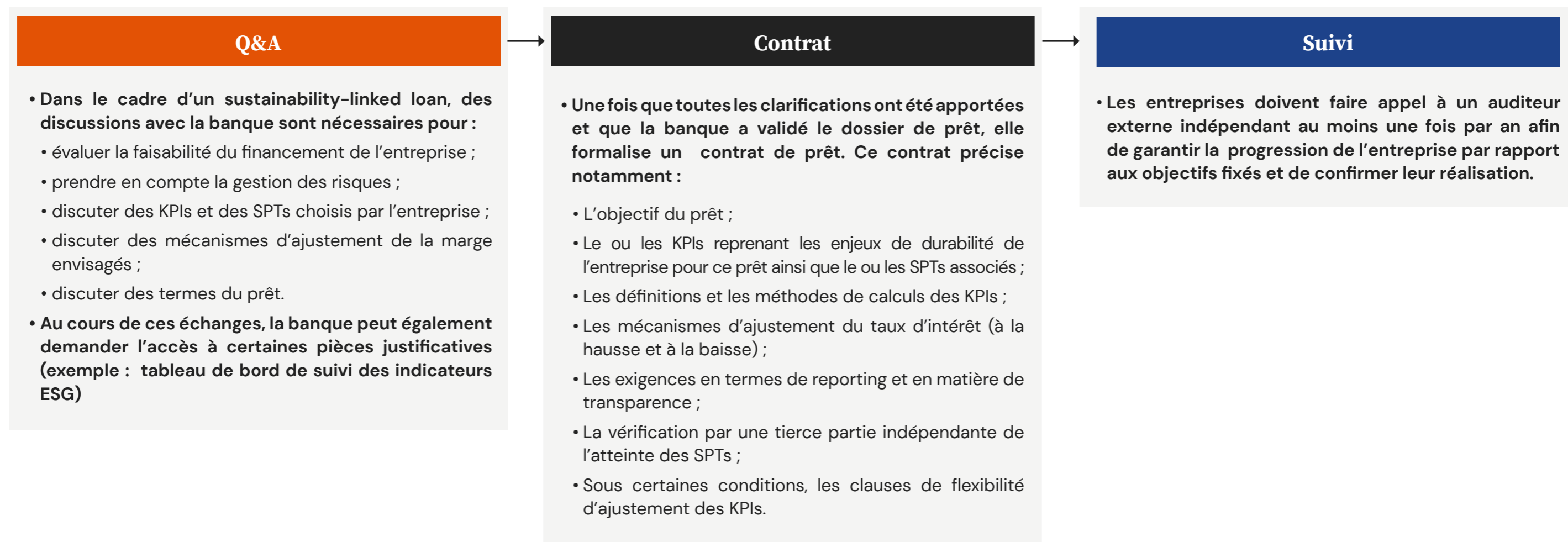
Les SLL sont de plus en plus promus par les banques, qui ont des objectifs à atteindre.

A octobre 2024, évolutif en fonction de chaque banque (liste non exhaustive)

BANQUES	MONTANT MINIMUM À EMPRUNTER	KPIS	HAUSSE/RÉDUCTION DU TAUX	DURÉE DU PRÊT	AUDIT ANNUEL
	300k€	Le client choisit au sein de thématiques sociétales et environnementales les 1 à 3 indicateurs à atteindre parmi les 14 prédéterminés par la Banque Populaire.	n.c	n.c	n.c
	2M€	L'offre de crédit inclut des clauses extra-financières et le taux d'intérêt évolue en fonction du score ESG selon 4 thématiques : l'environnement, le social, la gouvernance et les parties prenantes externes.	n.c	n.c	Rapport indépendant réalisé par Ethifinance chaque année afin d'avoir des éléments de comparaison et de progrès ainsi qu'une base de discussion avec les parties prenantes de l'entreprises.
 	1M€	n.c	n.c	n.c	n.c
	5M€	n.c	n.c	n.c	Coûts de vérification des KPIs obligent LCL à prêter à minima 5 M€.

Sustainability-linked loans – Etapes 3 et 4

Q&A, contractualisation et suivi





2.5

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Fiche de présentation du CIR (1/2)

THÈME	DESCRIPTION
Définition	Le CIR (Crédit d'impôt recherche) est une mesure fiscale destinée à soutenir les entreprises dans leur démarche de recherche-développement. Le CIR réduit l'impôt (IR ou IS) dû par l'entreprise par la déduction d'une partie des dépenses engagées pour développer ses activités de recherche et améliorer sa compétitivité.
Echelle de financement	Financement à l'échelle de l'entreprise pour l'ensemble des projets éligibles au dispositif.
Compétitivité	Il s'agit d'un dispositif non compétitif mais susceptible d'être remis en cause lors d'un contrôle fiscal.
Délai de candidature	6 mois minimum et jusqu'à 3 ans. Le délai peut être réduit en sollicitant une structure de préfinancement.
Durée typique entre la préparation du dossier et le versement des fonds	Entre 1 mois et 1 an.
Seuil en dessous duquel le dispositif n'est pas intéressant	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin-right: 10px;">A octobre 2024, évolutif en fonction du marché</div> Coûts de vérification par un tiers : n.a. Coûts de préparation du dossier : n.a. ou si réalisé par un tiers 10k€ minimum ou application d'un % sur le CIR obtenu si réalisé par un tiers
Versement des fonds	Versement annuel, en une fois, soumis à un contrôle de la DGFIP (non systématique).
Montant des fonds	Non plafonné. Montant dépendant du taux de financement qui varie entre 30% et 50% selon le montant des dépenses déclarées (> ou < à 100 M€). ¹
Éligibilité des dépenses	Seules les dépenses qui ont été engagées et comptabilisées au titre de l'année considérée sont éligibles.
Remboursement	Remboursement possible en cas de rectification du montant déclaré à l'administration.

¹ Le Projet de Loi de Finances 2025 n'a pas d'incidence sur le CIR.

Fiche de présentation du CIR (2/2)

- Le taux applicable sur les dépenses éligibles du CIR varie en fonction de l'endroit où l'entreprise est située et du montant des dépenses.

	MÉTROPOLE	OUTRE-MER
Taux applicable sur les dépenses éligibles du CIR pour la partie des dépenses inférieures ou égales à 100M€	30%	50%
Taux applicable sur les dépenses éligibles du CIR pour la partie des dépenses supérieures à 100M€	5%	5%

Principales étapes et difficultés pour obtenir un CIR

1 Identification des opportunités

- Non applicable au CIR.

2 Compréhension des attentes

- Il est nécessaire de comprendre les critères d'éligibilité au CIR ;

3 Échanges avec les autorités de financement et contractualisation

- Le dépôt d'un rescrit¹ permet de solliciter l'avis de l'administration fiscale sur l'éligibilité technique des activités et/ou des dépenses.

4 Suivi de l'implémentation des projets financés

- Il est nécessaire d'archiver les éléments justificatifs (financiers et techniques) afin de se prémunir en cas de contrôle fiscal.

¹ Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration aux questions sur l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation de d'une situation de l'entreprise au regard du droit fiscal.

Crédit d'impôt recherche – Etape 2

Compréhension des attentes

- Le CIR s'applique sur les dépenses de recherche spécifiques.

DÉPENSES À PRENDRE EN COMPTE DANS L'ASSIETTE DU CIR	
Dotations aux amortissements	Locaux, matériel, moyens techniques et scientifiques utilisés pour la réalisation des travaux de R&D
Dépenses de personnel	Interne ; jeunes docteurs ¹ (200%) ; Externe (détachement de personnel)
Dépenses de fonctionnement	43% des dépenses de personnel / 100 % pour les jeunes docteurs 75% des dotations aux amortissements
Sous-traitance R&D (dans la limite de 10M€)	A des organismes privés ou publics avec agrément CIR (dépenses doublées jusqu'en décembre 2021 pour les organismes publics)
Veille technologique (dans la limite de 60k€)	Documentation technique et scientifique : achat et abonnements Congrès scientifiques : frais de participation
Brevets	Dépôt, extension et maintenance Frais de défense et d'assurance
Frais de normalisation	Participation à des réunions de normalisation (ISO, CEN, AFNOR)
MONTANT À DÉDUIRE	
Subventions/avances remboursables, affectées aux opérations de R&D	Subventions reçues au titre des activités déclarées Prestation de conseil sous certaines conditions

¹ Valable que 2 ans et s'applique uniquement qu'au 1er CDI après obtention de la thèse.

Crédit d'impôt recherche – Etape 3

Echanges avec les autorités de financement

Alignement

Les activités concernées par le CIR se limitent aux activités de recherche suivantes :

- **Activité de recherche fondamentale** : Travaux de recherche expérimentaux ou théoriques pour acquérir de nouvelles connaissances, sans envisager une application ou une utilisation particulière.
- **Activité de recherche appliquée** : Travaux de recherche pour permettre de déterminer les mises en application possibles des résultats de la recherche fondamentale.
- **Activité de développement expérimental** : Travaux systématiques fondés sur les connaissances tirées de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Ils ont pour objectif de déboucher sur de nouveaux produits ou procédés ou d'améliorer des produits ou procédés existants.

Q&A

- **La soumission d'un rescrit permet de demander l'avis de l'administration fiscale concernant l'éligibilité technique des activités et/ou des dépenses**

Crédit d'impôt recherche - Etape 4 - Suivi

Collecte des documents (1/2)

- L'entreprise doit collecter une documentation spécifique afin de justifier chaque dépense.

DÉPENSES À RÉCOLTER POUR JUSTIFIER CHAQUE DÉPENSE	
Dotations aux amortissements	Liste des immobilisations affectées aux opérations de R&D, % d'affectation à la R&D de chaque immobilisation, état détaillé des immobilisations
Dépenses de personnel	Liste du personnel de R&D ; temps travaillés par salarié, temps travaillés consacrés à la R&D par salariés et opération, relevé individuel annuel de paie incluant le détail des charges patronales, diplômes, CV, fonctions occupées, rôle dans chaque opération de R&D
Sous-traitance	Cahier des charges, copie des décisions d'agrément CIR, contrats et factures
Veille technologique	Factures, bulletin d'inscription, dépenses de personnel
Brevets	Factures
Frais de normalisation	PV des réunions, feuilles d'émergence, dépenses de personnel
MONTANT À DÉDUIRE	
Subventions/avances remboursables et prêt à taux zéro	Convention, extraits comptables, ventilation par opération de R&D des dépenses couvertes (affectation à la R&D)

Crédit d'impôt recherche - Etape 4 - Suivi

Collecte des documents (2/2)

Déclaration

- **La procédure pour solliciter le bénéfice de ce crédit d'impôt est dématérialisée.** Elle s'effectue par le biais de la [procédure EDI](#), utilisée par les entreprises pour les déclarations de résultats et d'autres crédits d'impôt. Plus concrètement, pour en bénéficier l'entreprise doit suivre la procédure suivante :

Pour les entreprises soumises à [l'impôt sur les sociétés](#) : dépôt de la déclaration [n°2069-A-SD](#) avec le [relevé de solde n°2572](#) (pour les entreprises qui clôturent leur exercice fiscal au 31 décembre, cette déclaration est à déposer au plus tard le 15 mai de l'année en cours).

Pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu : dépôt de la déclaration [n°2069-A-SD](#) avec la déclaration de résultat (pour les entreprises qui clôturent leur exercice fiscal au 31 décembre, cette déclaration est à déposer avant une date limite fixée chaque année par décret, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai de l'année en cours.)



2.6

Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV)

Fiche de présentation du C3IV (1/2)

THÈME	DESCRIPTION
Définition	Le Crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie verte (C3IV) contribue au développement de 4 secteurs stratégiques, identifiés par l'Union Européenne (décret n°2024-212 du 11 mars 2024), pour la transition vers une économie décarbonée : production d'équipements et de composants (i) de batteries, (ii) de panneaux solaires, (iii) d'éoliennes, et (iv) de pompe à chaleur (PAC), ainsi que l'extraction, la transformation et la valorisation des matériaux de l'ensemble de la chaîne de production de ces quatre secteurs.
Echelle de financement	Le C3IV est un financement à l'échelle d'un plan d'investissement propre à l'entreprise.
Compétitivité	Il s'agit d'un dispositif compétitif à échéance ferme.
Délai de candidature	Le C3IV est soumis à la délivrance d'un agrément dont la demande doit être déposée avant le 31 décembre 2025. La demande est instruite par l'ADEME et la DGFIP.
Durée typique entre la préparation du dossier et le versement des fonds	Le temps nécessaire à l'établissement du dossier de demande d'agrément varie d'un à plusieurs mois selon la disponibilité des informations et des justificatifs.
Seuil en dessous duquel le dispositif n'est pas intéressant	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin-right: 10px;">A octobre 2024, évolutif en fonction du marché</div> Coûts de vérification par un tiers : n.a. Coûts de préparation du dossier : n.a. à 50k€ réalisé par un tiers
Versement des fonds	En plusieurs fois, lissé sur le plan de financement.
Montant des fonds	Le montant des fonds est plafonné à 150M€, 200M€ ou 350M€ selon la zone d'implantation des investissements (zone d'aides à finalité régionale, régions ultrapériphériques) et la taille de la société. Le taux de financement varie entre 20 et 60% selon la taille et la localisation de l'entreprise.
Eligibilité des dépenses	Seules les dépenses engagées postérieurement au dépôt de la demande d'agrément bénéficient du dispositif.
Remboursement	Pas de remboursement.

Fiche de présentation du C3IV (2/2)

- Le montant total du C3IV ne peut, par défaut, pas excéder 150M€ par entreprise.
- Toutefois, ce plafond est rehaussé à 200M€ par entreprise pour les investissements réalisés dans des zones d'aide à finalité régionale et à 350M€ par entreprise pour les investissements réalisés dans les régions ultrapériphériques.

	TAUX ¹ NORMAL	ETI	PME	PLAFONNEMENT DU C3IV
Taux ¹ normal	20%	30%	40%	150M€ par entreprise
Taux ¹ majoré pour les investissements réalisés dans les zones d'aide à finalité régionale	25%	35%	45%	200M€ par entreprise
Taux ¹ majoré pour les investissements réalisés dans les régions ultrapériphériques	40%	50%	60%	350M€ par entreprise

- Cumul possible avec d'autres aides état reçues au titre des dépenses éligibles, sous conditions, sans pouvoir excéder le taux du C3IV ni dépasser les plafonds indiqués du C3IV.
- Le respect du plafond s'apprécie en totalisant l'ensemble des aides d'État obtenues.

¹ Taux applicable sur les dépenses éligibles

Principales étapes et difficultés pour obtenir un C3IV

1 Identification des opportunités

- Non applicable au C3IV.

2 Compréhension des attentes et élaboration du dossier

- Il est nécessaire de comprendre les critères d'éligibilité au C3IV ;
- Il est nécessaire de concevoir/aligner les projets aux attentes des cahiers des charges.

3 Échanges avec les autorités de financement et contractualisation

- Il est obligatoire d'obtenir un agrément auprès de la DGFIP.

4 Suivi de l'implémentation des projets financés

- Il est nécessaire d'établir un bilan annuel des dépenses engagées

C3IV – Etape 2 – Compréhension des attentes (1/2)

ANALYSE DE PERTINENCE – ÉLIGIBILITÉ DE L'ENTREPRISE

Pour être éligible au dispositif du C3IV, l'entreprise devra remplir 6 conditions cumulatives :

- Elle ne doit pas être identifiée comme une entreprise en difficulté [au sens européen](#) ;
- Elle doit respecter ses obligations comptables, fiscales et sociales ;
- Elle ne doit pas avoir déplacé ses activités au cours des 2 derniers exercices précédant l'exercice où la demande d'agrément a été déposée (peu importe si territoire national, européen ou étranger) ;
- Elle ne doit pas transférer son activité hors du territoire national au cours des 2 derniers exercices suivant l'exercice de dépôt de demande de l'agrément, afin d'éviter une concurrence fiscale entre Etats membres ;
- Elle s'engage à exploiter ces investissements ayant bénéficié de ce financement fiscal, pour une durée minimale de 5 ans à compter de la date de leur mise en service. Ce délai est réduit à 3 ans pour les PME [au sens européen](#) ;
- Les investissements éligibles doivent avoir été autorisés et conformes à la législation environnementale.

C3IV – Etape 2 – Identification et analyse de pertinence (2/2)

ANALYSE DE PERTINENCE – ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Le C3IV doit permettre aux entreprises de réaliser de nouveaux projets industriels dans 4 filières clés de la transition énergétique :

Production de batteries

Production de panneaux solaires

Production d'éoliennes

Production de pompes à chaleur

Activités éligibles :

- Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales situées en France qui réalisent **de nouveaux projets de production de certains équipements, composants et matériaux critiques** essentiels aux 4 filières mentionnées ci-dessus.
- L'entreprise porteuse d'un projet de production de composants essentiels ou de matières premières critiques devra **justifier qu'au moins 50% du chiffre d'affaires du projet sera réalisé avec des entreprises exerçant des activités de production en aval** de la chaîne de production des 4 filières précitées.

Dépenses éligibles :

- Crédit d'impôt en faveur des entreprises situées en France qui réalisent **des investissements corporels** (tels que des terrains, des bâtiments...) **ou incorporels** (tels que les droits de brevet, les licences...) nécessaires à la production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes et de pompes à chaleur.
- Les dépenses d'investissement (CAPEX) **doivent être engagées postérieurement à la demande d'agrément** pour être éligibles.

C3IV – Etapes 3 et 4 – Q&A, contractualisation et suivi

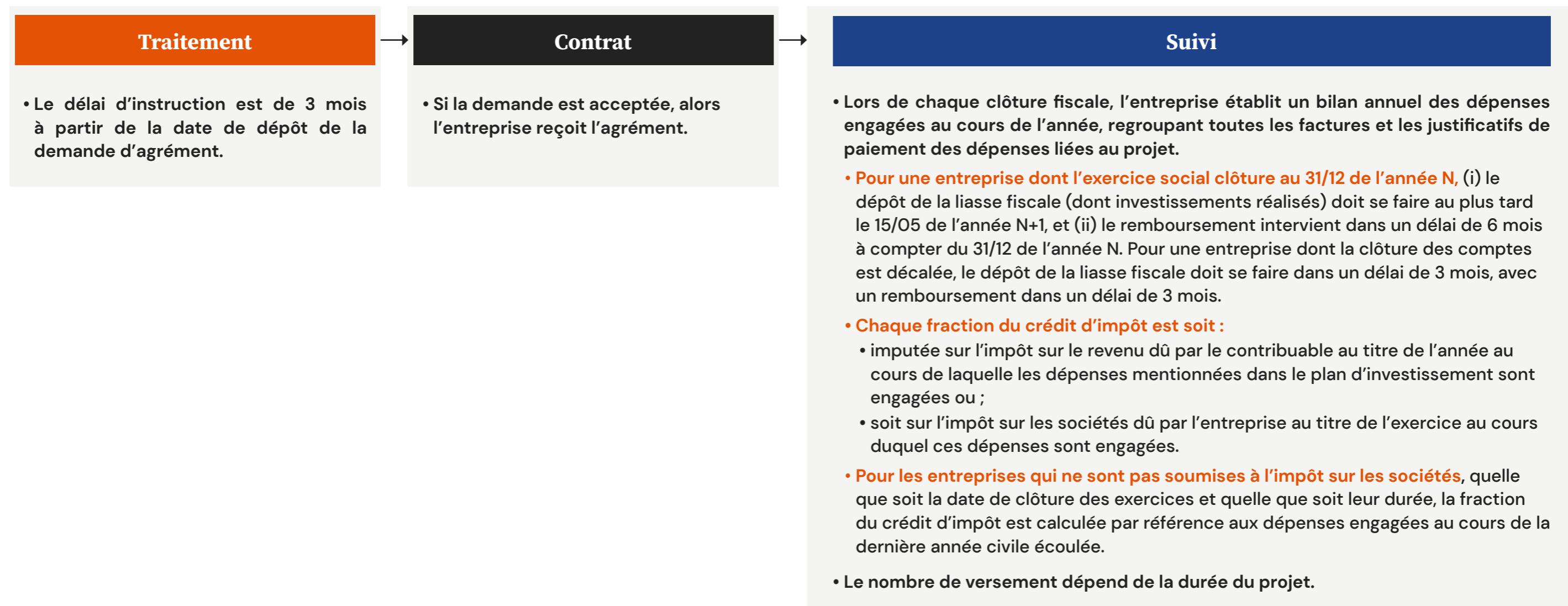
Contenu

- Pour bénéficier du C3IV, l'entreprise doit tout d'abord déposer une [demande d'agrément](#) auprès de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) ¹
 - Fournir une **présentation détaillée de l'entreprise** :
 - Historique de l'entreprise ;
 - Organigramme de l'environnement de l'entreprise (détail de actionnariat, chiffres d'affaires et bilans...);
 - Origine de l'activité : création, transfert, acquisition ;
 - Impact socio-économique des investissements envisagés ;
 - Etc.
 - **Présentation du plan d'investissement pour lequel l'entreprise souhaite bénéficier d'un crédit d'impôt en décrivant notamment** :
 - Activité de production ;
 - Calendrier prévisionnel de la conduite des projets ;
 - Coûts prévisionnels associés à ces travaux ;
 - Présentation de vos fournisseurs éventuels,
 - Etc.
- La DGFIP saisira l'ADEME pour avis conforme préalable, lequel sera rendu après vérification de l'éligibilité des activités exposées dans la demande. Il appartiendra à la DGFIP de s'assurer du respect des autres conditions d'éligibilité au crédit d'impôt et de fixer le montant des dépenses éligibles et du crédit d'impôt (la décision d'agrément mentionne le taux applicable).

Dépôt

Dépôt de la demande d'agrément auprès de la DGFIP.

C3IV – Etapes 3 et 4 – Q&A, contractualisation et suivi





2.7

Conclusion

Conclusion

Un fonds de capital-investissement peut jouer un rôle essentiel en offrant divers types de soutien à leur participations.



Formation / sensibilisation des équipes dirigeantes et présentation de la stratégie du fonds

- Intégrer dès la phase de DD dans les présentations de management, la LOI, puis dans l'élaboration du plan d'action ESG et climat, etc.



Formation à l'enjeu climatique

- Développer les convictions des participations sur le sujet pour qu'elles s'impliquent et consacrent du temps aux prochaines étapes.
- Réaliser ou favoriser la réalisation d'un bilan carbone pour ses participations afin d'évaluer leur impact climatique et comprendre leur empreinte environnementale. Le Diagnostic Décarbon'action de la Bpifrance permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise ou autre structure privée pour ensuite définir un plan d'action personnalisé pour les réduire.
- Utiliser les résultats du bilan carbone pour définir avec les participations un plan d'actions personnalisé visant à diminuer leurs émissions.



Mise en relation avec un réseau d'experts

- Faciliter la relation avec un réseau d'experts spécialisés, afin d'accompagner dans le financement de sa décarbonation et la mise en œuvre de solutions durables.



Partage de guides, retour d'expériences et accompagnement

- Diffuser régulièrement des mises à jour sur les nouvelles opportunités de financement disponibles
- Favoriser les bonnes pratiques et le développement commun via le partage de connaissances et d'expériences au sein des entreprises en portefeuille.
- Offrir un accompagnement spécifique lors des négociations des SLL ou sustainable loans pour maximiser les conditions avantageuses.

- 3 -

Annexes



3.1

Glossaire

Glossaire

TERMES ET ABBREVIATIONS	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AFNOR	Association Française de Normalisation
AR	Avance Remboursable
C3IV	Crédit d'Impôt pour les Investissements Verts
CEE	Certificats d'économie d'énergie
CEN	Comité Européen de Normalisation
CIR	Crédit d'Impôt Recherche
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
GE	General Electric
GES	Gaz à Effet de Serre
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ISO	International Organization for Standardization

TERMES ET ABBREVIATIONS	
KPI	Key Performance Indicator (Indicateur Clé de Performance)
n.a.	Non applicable
n.c.	Non concerné
PAC	Pompe à Chaleur
R&D	Recherche et Développement
RDI	Recherche, Développement et Innovation
SLB	Sustainability-Linked Bond (Obligation Liée à la Durabilité)
SLL	Sustainability-Linked Loan (Prêt Lié à la Durabilité)
SPT	Sustainability Performance Target (Objectif de Performance Durable)
TPE	Très Petite Entreprise
TRL	Technology Readiness Level (Niveau de Maturité Technologique)
UE	Union Européenne

Remerciements

La réalisation de ce guide n'aurait pas été possible sans l'engagement et le soutien de nombreuses parties prenantes :

Contacts France Invest, GT1 de la commission Sustainability

Simon Guichard (Argos Wityu)
Quentin Faulconnier (Latour Capital)
Daniel Toledano (Quilvest Capital Partners)

Contacts KPMG

COORDINATION :

Emmanuelle Tassin etassin@kpmg.fr

SUBVENTIONS ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DURABLE :

Brice Javaux bjavaux@kpmg.fr

Charlotte Mignon charlottemignon@kpmg.fr

Florence Dupont fdupont@kpmg.fr

Aymeric Moulene amoulene@kpmg.fr

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) :

Nicolas Leonetti nleonetti@kpmg.fr

François Ducorney fducorney@kpmg.fr

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'INDUSTRIE VERTE (C3IV) :

Guillaume Martenot guillaumemartenot@kpmgavocats.fr

Yann Gryska yanngryska@kpmgavocats.fr



23 rue de l'Arcade
75008 Paris
franceinvest.eu



Tour EQHO 2 Avenue Gambetta
CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
kpmg.com